

**Municipalité de  
Lemieux  
MRC de Bécancour  
Province de Québec**

## **AVIS PUBLIC Entrée en vigueur**

Aux personnes intéressées par les règlements modifiant les règlements d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le **15 janvier 2024**, le conseil municipal a adopté le règlement qui suit :
  - Règlement # **2023-11** relatif à la démolition d'immeubles

Le règlement vise à :

  - régir la démolition d'un immeuble sur le territoire de la municipalité.
2. Ce règlement a été approuvé par la MRC de Bécancour et sont entrés en vigueur le 21 mars 2024, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC.
3. Le règlement peut être consulté au bureau municipal du 530, rue de l'Église durant les heures d'ouverture régulières.

Donné à Lemieux, le 26 mars 2024.



---

Caroline Simoneau,  
Directrice générale et greffière-trésorière